10

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-9-77473933

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

ABONNEMENT ANNUEL
50,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C.C.P. : BORDEAUX 6702-46 X

7 SEPTEMBRE 1977 - BULLETIN TECHNIQUE N° 110

VITICULTURE

EUDEMIS

Le troisième vol d'Eudémis est en cours depuis une douzaine de jours. Les premières éclosions notables devraient se situer en fin de semaine.

En conséquence, dans les secteurs habituellement sujets aux vers de la grappe, notamment là où des attaques sensibles des larves de deuxième génération ont été observées, il est conseillé d'appliquer un traitement à partir du 9 Septembre pour éviter les pénétration qui en plus, favoriseraient l'évolution de la pourriture grise.

En Dordogne, le vol étant plus tardif, ce traitement sera effectué à partir du 12 Septembre.

POURRITURE GRISE (Botrytis cinerea)

Le programme classique de lutte contre la pourriture grise prévoit que le dernier traitement doit être envisagé au plus tard trois semaines avant les vendanges.

Pour les cépages précoces, cette pulvérisation en traitement dirigé sur les grappes pourra être associée à celle qui est préconisée contre l'Eudémis.

ARBORICULTURE

PHYLLOXERA DU POIRIER

Si le réchauffement persistait, une nouvelle pulvérisation de dichlorvos se justifierait à la fin de cette première quinzaine dans les variétés tardives où ce ravageur a commis des dégâts les années précédentes.

.../...

P234

COLZA

PROTECTION SANITAIRE DES SEMIS

Traitement fongicide des semences

Le traitement anticryptogamique des semences protège les graines en germination et les jeunes plantules durant 3 à 4 semaines contre certaines maladies (phoma, alternaria, sclérotinia), il est en général réalisé par les organismes distributeurs de semences et il convient de s'en assurer en lisant les étiquettes.

Dans le cas contraire procéder au traitement à l'aide de l'un des produits suivants (doses données en grammes de matière active par quintal) :

- captane : 120 - 240 g/M.A./q
- oxyquinoléate de cuivre : 37,5 g/MA/q
- silicate de méthoxy-éthyl mercure : 3,75 g/M.A./q
- thirame : 120 - 240 g/M.A./q

Rappelons que pour limiter les risques d'infestation des jeunes colzas par le phoma il est indispensable de retourner les champs de colza de la campagne précédente et d'enfouir les résidus de culture le plus profondément possible.

Traitement contre les altises

L'enrobage des semences devra être réalisé juste avant le semis de façon à protéger la levée de la culture contre ce dangereux ravageur. On utilisera l'un des insecticides suivants en respectant bien la dose indiquée (matière active par kilogramme de semence) :

- méthiocarbe : 25 g/M.A./ kg
- lindane : 45 g/M.A./kg (choisir une spécialité à forte concentration : 75 à 90 % M.A.).

On ajoutera une demi-cuillerée à café d'huile de table (ou pétrole) par kilo de semence de façon à améliorer l'adhérence du produit.

DESHERBAGE DU COLZA

Le désherbage en pré-semis réduit les risques de phytotoxicité et permet d'établir la culture dans un sol propre dès le départ. Il peut être rattrapé en post-levée si les conditions le nécéssitent.

Le désherbage en post-levée peut être réalisé lorsque le semis a dû être effectué hâtivement par suite de mauvaises conditions. S'il permet de choisir les produits en fonction des mauvaises herbes présentes, il peut aussi entraîner certains risques : phytotoxicité, sensibilisation au gel par exemple. Les conditions d'application ne sont pas toujours idéales.

Voir tableau page 3.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD

M. LARGE

DESHERBAGE DU COLZA

	Matière active (spécialité)	Dose M.A./ha en kg	Action et limites	Observations
HERBICIDES DE PRE-SEMIS	diallate (Avadex)	1,4	essentiellement graminicide	éviter sol sec, incorporation immédiate
	napropamide (Devrinol)	1	- bonne action sur graminées, un peu faible contre ray-grass - bonne action sur capselle, matricaire, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique - moyen sur gaillet, peu d'action sur crucifères	napropamide : risque de toxicité sur la culture de blé suivante } pulvériser sur sol finement préparé et herser dans les 48 h, sauf en cas de pluie
	nitralin (Planavin)	1,125	-bonne action sur coquelicot, mouron des oiseaux, véronique - moyen sur matricaire - faible sur crucifères - bonne action sur graminées sauf ray-grass et folle avoine	
	nitralin + napropamide (Fulton, Zulan)	0,7 + 0,8	- action faible sur ray-grass, folle avoine et crucifères	idem, mais hersage croisé
	trifluraline (Tréflan)	1,2	- bonne action sur graminées, chénopode, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique - moyen sur gaillet - insuffisant sur matricaire, crucifères et mercuriale	idem, mais hersage croisé dans les 4 h
HERBICIDES DE POST-LEVEE	benzoylpropéthyl (Suffix 20)	1	- spécifique folle-avoine	
	carbétamide (Légurame PH)	2	- graminicide	rique de phytotoxicité
	carbétamide + diméfuron (Pradone TS)	1,75 + 0,875	- insuffisant sur crucifères	idem
	dalapon (Dowpon - Alatex)	2,5	- graminicide	sensibilise le colza au gel
	propyzamide (Kerb 50)	0,5	- graminicide, en particulier avoine à chapelets	risque de phytotoxicité
	propyzamide + diuron *	0,5 + 0,16	- idem et effet sur ravenelle, mercuriale, chenopode	idem
	T.C.A. (nombreuses spécialités)	8	- action sur vulpin, ayant 1 à 3 feuilles	

* (Kerb ultra)